

Informations sur la dissolution et le roulement

Société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-I

Chers anciens commanditaires,

La société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-I a réalisé une opération de roulement dans un fonds commun de placement (« l'opération de roulement ») aux termes de laquelle la société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-I a transféré la totalité de ses actifs, à l'exception des liquidités (les liquidités, en excès des fonds requis pour acquitter les dettes, ont été distribuées aux commanditaires le 17 mai 2024, à Marquest Mutual Funds Inc. le 17 mai 2024, en contrepartie de Marquest Mutual Funds Inc. – Explorer Séries A/Série de roulement et Séries F de fonds commun de placement (MAV2302/MAV2304) (les «parts du fonds commun de placement»). Dans le cadre de la liquidation et de la dissolution de la société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-I, les parts du fonds commun de placement ont été distribuées au pro rata aux commanditaires inscrits dès le 17 mai 2024.

Les renseignements mentionnés aux présentes sont fournis à titre indicatif et ne devraient en aucun cas être interprétés comme constituant un conseil fiscal. Il est recommandé de consulter un professionnel pour obtenir des conseils fiscaux adaptés à votre situation personnelle.

OPÉRATION DE ROULEMENT

Les commanditaires de la société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-I, **Catégorie A**, ont reçu **70.445170** parts du fonds commun de placement (émises à la valeur liquidative par part de fonds commun de placement de **0,536200\$ (MAV7001)** dès le 17 mai 2024) pour chaque unité de la société en commandite détenue, selon la valeur liquidative nette de **37,7727\$** par unité de la société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-I.

Les commanditaires de la société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-I, **Catégorie F**, ont reçu **68.895420** parts du fonds commun de placement (émises à la valeur liquidative par part de fonds commun de placement de **0,566100\$ (MAV7011)** dès le 17 mai 2024) pour chaque unité de la société en commandite détenue, selon la valeur liquidative nette de **39,0071\$** par unité de la société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-I.

RETOURS APRÈS IMPÔT ET PBR DES UNITÉS DES COMMANDITAIRES – AU 17 mai 2024

Nous vous informons que les investisseurs de la société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-I, ont un retour avant et après impôt sur leur investissement initial de 100,00\$, en prenant en considération l'impôt sur les gains en capital* :

Avant-impôt (Catégorie A)
8,09%

Après-impôt (Catégorie A)
2,88%

Avant-impôt (Catégorie F)
9,32%

Après-impôt (Catégorie F)
3,94%

Le PBR par unité de la société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2023-I, selon l'information disponible, vous sera communiqué avec vos feuillets fiscaux de 2024.

Les investisseurs qui n'ont pas racheté leurs parts du fonds commun de placement (ou toutes parts de Marquest Mutual Funds Inc. qu'ils détiennent de par l'opération d'échange vis-à-vis des parts du fonds commun de placement)

au terme de l'opération de roulement, ont ainsi différé l'impôt potentiel sur les gains en capital jusqu'au moment du rachat. Les investisseurs qui ont racheté une portion ou l'ensemble de leurs parts du fonds commun de placement (incluant les parts de Marquest Mutual Funds Inc. qu'ils détiennent par l'opération d'échange vis-à-vis des parts du fonds commun de placement) au terme de l'opération de roulement, devraient utiliser le PBR par part qui sera fourni avec les feuillets fiscaux de 2024 pour déterminer leurs impôts sur les gains en capital. Nous vous recommandons fortement de consulter votre conseiller financier et expert-comptable à ce propos.

COMMENTAIRES DU MARCHÉ

L'année 2023 a présenté des défis importants pour la société en commandite super accréditive Marquest Mining Québec 2023-I. L'indice composé S&P/TSX Venture a chuté de 3,0 %***, le secteur des métaux et des mines étant confronté à des vents contraires. Les facteurs clés comprenaient l'incertitude entourant les politiques de taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis, les préoccupations concernant la capacité des banques centrales à ralentir davantage l'inflation, et les tensions géopolitiques mondiales, en particulier au Moyen-Orient et le conflit en cours en Ukraine. Ces questions ont exercé une pression considérable sur le secteur. Les petites sociétés minières sélectionnées pour la société en commandite super accréditive Marquest Mining Québec 2023-I, ayant un profil de risque plus élevé que celles de l'indice composé S&P/TSX Venture, ont été touchées de façon disproportionnée.

Pendant la majeure partie de l'année 2023 et jusqu'en 2024, les sorties de capitaux du secteur des métaux et des mines ont entraîné des pertes substantielles dans le secteur des petites sociétés minières canadiennes. Cependant, à mesure que nous avançons dans l'année 2024, le secteur a montré des signes de reprise et de résilience, en particulier à l'approche des mois d'été. Ce rebond est soutenu par les prix élevés des matières premières, des taux d'intérêt plus faibles et la vigueur générale de l'économie.

Malgré les défis auxquels le secteur des petites sociétés minières au Canada a dû faire face en 2023, il y a plusieurs raisons d'être optimiste quant à ses perspectives pour 2024 et les années suivantes. Le risque de récession au Canada et aux États-Unis semble avoir diminué, les prix des matières premières restent élevés et en hausse, et les deux économies montrent des signes de vigueur, soutenus par des rapports positifs sur les bénéfices des entreprises. Par conséquent, les perspectives des actions du secteur des métaux et des mines pour le reste de l'année et jusqu'en 2025 sont plus favorables. Il s'agit là d'un argument convaincant en faveur d'une augmentation des allocations au secteur des petites sociétés minières canadiennes, qui est bien placé pour bénéficier de la récente hausse des prix des matières premières.

**** Les informations ont été obtenues en utilisant la formule TRA du terminal Bloomberg.*

Remarque : Les commanditaires recevront un formulaire T5013/RL15 pour l'année d'imposition 2024 au début de l'année 2025. Certaines déductions fiscales seront disponibles pour les années d'imposition de 2024 à 2028.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Marquest gestion d'actifs au 1 888 964-3533.

*Basé sur les montants approximatifs de frais d'exploration canadiens et des crédits et déductions additionnels provinciaux pour un résident du Québec; présume un taux marginal d'imposition au Québec de 53,31%; inclut l'amortissement des coûts d'émission; aucun impôt minimum de remplacement n'est enclenché suite à d'autres déductions; le PBR au roulement est présumé à 0\$; la valeur de roulement est présumée disposée; l'exonération sur les gains en capital du Québec est prise en compte. Tous les chiffres sont approximatifs et pour fin d'illustration seulement. Tous les investisseurs recevront les feuillets fiscaux qui reflètent leurs montants exacts. Les investisseurs devraient communiquer avec leur expert-comptable afin d'évaluer leurs performances respectives.